

Laurent BOBIN
La Roque Valzergues
12560 Saint Saturnin de Lenne

Mesdames & Messieurs
Les Conseillers Municipaux
Mairie de saint Saturnin
« Le Bourg »
12560 Saint Saturnin de Lenne

La Roque Valzergues,
le 26 novembre 2015,

Envoi en recommandé avec AR n° 1A 118 994 77781

Mesdames & Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chères Amies, Chers Amis,

Après réflexion, et suite à notre entrevue et nos échanges de cet après-midi à la permanence de l'investisseur éolien Quadran, il m'apparaît important de coucher par écrit, une fois pour toute, les motifs de ma décision de quitter La Roque Valzergues. En cela, il me semble opportun de vous éclairer, à nouveau, sur les raisons de l'abandon du projet de construction d'habitation individuelle que nous y avons engagé.

L'interpellation de François à mon égard, relayée en échos dans le village, et établissant que le motif de notre départ de la Roque serait falacieux et tiendrait du mensonge a été vécu par moi comme une blessure attentatoire à mon honneur.

Il m'importe que vous sachiez donc que, oui, c'est bien le projet éolien dont j'ai appris l'existence de retour de vacances d'été 2015, au vue d'une affiche de *Vivre à Campagnac et dans ses Hameaux* et du mât de mesure du projet EDF Energies Nouvelles à proximité de La Roque, qui est le seul et unique motif du départ de ma famille. En effet, ces éléments d'information me sont parvenus fortuitement, et alors que mon projet immobilier était déjà engagé sur deux plans : signature d'un contrat auprès du constructeur Natilia, et compromis de vente signé sur un terrain cadastré Section AI, n°209.

Ce projet éolien laissant supposer un impact fort sur le patrimoine environnemental, architectural et historique de la Roque Valzergues, la proximité des machines de 150m de hauteur faisant craindre des nuisances visuelles et sonores significatives, l'implantation laissant présager une covisibilité gênante et une dépréciation immobilière certaine sur notre bien, seul un refus de permis de construire pouvait nous permettre de stopper notre projet sans dommages pécuniers majeurs.

Ces dommages pécuniers quels auraient-ils été ?

Soyons clairs et transparents : 20% du prix de la maison (soit 20% de 220.000€) à valoir au constructeur pour abandon du projet, et 14.000€ à valoir pour achat d'un terrain constructible, devenu pour nous... inconstructible. Je me permets de porter ces détails (d'ordinaire personnels et confidentiels) à votre connaissance pour preuve de franchise, bonne foi, et afin que vous preniez toute la mesure des incidences de ce type de projets (et d'une communication municipale y relative, pour le moins sommaire) sur les destinés et le budget d'une famille moyenne.

Dès lors, et dans l'attente de l'instruction du Permis de Construire par la DDT, nous avons prié pour son refus. Un paradoxe lorsque l'on a passé 6 mois à travailler sur un projet, et d'ores et déjà investi 1.700€ dans une étude de sol, et 800€ d'honoraires de Notaire à valoir sur la rédaction des actes authentiques liés au terrain... Montant des pertes nettes et irrecevables, donc : 2.500€.

Par miracle, une demande de modification de permis de construire nous a ainsi été notifiée par la DDT le 29 septembre 2015, stipulant que le permis nous serait refusé si les acrotères horizontaux de parement du toit n'étaient pas supprimés. Cet élément de détail (qui, pour information, orientait d'ailleurs à la baisse l'économie globale du projet) était bien le miracle qui nous permettait de nous dégager des obligations contractuelles et financières précitées (pour rappel, 20% de pénalité au titre de dédite à verser au constructeur, plus l'acquisition du terrain engagée par compromis signé). Nous avons donc opportunément refusé de les répercuter sur notre projet architectural afin de nous voir notifier un refus définitif et salvateur sur le plan financier (44.000€ à valoir au promoteur et 14.000€ au vendeur du terrain, soit au total : 58.000€...)

Je voudrais que cette mise au point soit définitive, et j'aimerais que, quelles que soient les opinions et avis de chacun sur les projets éoliens en cours, la méprise, ou la calomnie personnelle n'ajoute pas au débat général et légitime en cours.

Oui, par ces détails privés, touchant à l'intimité de notre vie et de nos projets de familiaux, je vous expose que le projet éolien de la Roque et la menace putative qu'il faisait peser sur notre future qualité de vie et nos choix familiaux initiaux, est bien le seul et unique motif pour lequel nous quittons un lieu que nous avons choisi et aimions par dessus tout.

Ces choix de vie initiaux, quels étaient-ils ?

En quelques lignes, ils étaient en accord avec le désir profond des néo-ruraux que nous sommes de quitter les nuisances, la pollution, le caractère impersonnel d'une mégalopole comme Paris, pour chercher -et trouver- une qualité de vie, une proximité et une solidarité villageoise exceptionnelles. C'est ce même choix qu'ont fait d'autres couples semblables au nôtre en scolarisant leurs enfants au village (près de la moitié des enfants scolarisés à Sainte Agnès ne sont pas nés en Aveyron). Ce sont sans doute ces nouveaux habitants séduits par les atouts mentionnés ci-dessus qui contribuent aussi au maintien de notre épicerie, de notre boulangerie, et à la vivacité de notre vie associative villageoise.

Comme nous, beaucoup font le constat amer que la réalisation des projets éoliens industriels si proches des lieux d'habitation remettrait en cause leurs choix, et casserait ce contrat moral

passé avec *la douceur de vivre ici et ensemble*. D'autres encore, regrettent déjà leur choix d'installation récente décidée sans avoir eu à connaître des projets industriels en cours.

Au-delà des dissertations ou calomnies autour de mon cas personnel, ce sont bien ces questions, celles de l'avenir de notre village, de son attractivité, de sa sociologie, de sa vie sociale, et de la qualité de vie à partager ensemble que vous aurez à trancher lorsque le jour sera venu de vous prononcer par un vote déterminant l'avis du Conseil. C'est bien légitimement à vous qu'il reviendra d'arbitrer entre des intérêts économiques et des destinées humaines.

Ces questions doivent être débattues sereinement, les projets étudiés sérieusement, et la parole de toutes et de tous écoutée et respectée. C'est dans ces conditions seulement que notre village pourra être épargné des nuisances prévisibles de tels projets et d'une déchirure sociale qui se fait déjà jour de façon prégnante et dommageable pour chacun. Mes convictions personnelles me portent à m'engager contre ces projets éoliens, mais je veillerai à m'appliquer à moi-même ces principes.

Ce courrier que je me suis attaché à rédiger avec cœur et sincérité n'appelle pas forcément de réponse de votre part. Si vous souhaitez davantage de détails (encore) sur l'abandon de notre projet de construction à La Roque et les motifs administratifs de son refus, je vous invite à vous rapprocher de Monsieur Stéphane Boutonnet qui a instruit notre Permis de Construire à la DDT, et qui se trouve en copie de ce courrier.

Souhaitant que mon initiative contribue à vous éclairer définitivement sur les raisons qui nous amènent à nous quitter prochainement, sachant compter sur votre sens des responsabilités, de l'amitié, pour instruire et trancher les projets dont vous avez à connaître dans l'intérêt de notre village et de sa communauté humaine, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chères Amies, Chers Amis, à l'expression de mes sincères et chaleureuses salutations



Laurent BOBIN